Un parc public pour le monument de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu et cofondatrice de Montréal

La SHGP souhaite relancer le débat autour du pôle historique de l'Hôtel-Dieu, en particulier de l'espace entourant le monument à Jeanne Mance. Pour ce faire, nous avons préparé un document de présentation à l'intention de M. Christian Paire, directeur du CHUM, dans lequel la SHGP souhaite éliminer le stationnement autour du monument pour y aménager un espace à la hauteur du personnage historique qui a fondé l'Hôtel-Dieu et cofondé Montréal. L'appui de Luc Ferrandez, maire de l'arrondissement, et la rencontre prochaine avec le directeur du CHUM sont des signes encourageants.

Kevin Cohalan,
vice-président de la SHGP

Richard Ouellet,
président de la SHGP

Un chef-d'œuvre à l'oubli

Montréal, contrairement aux autres grandes métropoles, n'est pas très riche en œuvres d'art publiques. Heureusement, parmi celles qu'elle possède se trouvent six monuments splendides créés par le grand maître des sculpteurs canadiens, Philippe Hébert (1850-1917), soit ceux de :

Paul de Chomedey,
Sieur de Maisonneuve,
Place-d'Armes (1895)

Ignace Bourget, cathédrale Marie-Reine-du-Monde (1903)

Édouard VII, Square Phillips (1914)

Octave Crémazie,
Square Saint-Louis (1906)

John Young, rue de la Commune, Vieux-Montréal (1908)

Jeanne Mance,
Hôtel-Dieu de Montréal (1909)

Les cinq premiers jouissent d'emplacements et d'une mise en valeur convenables. Le sixième, celui de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu et cofondatrice de Montréal, se trouve au milieu d'un stationnement, à proximité d'une intersection particulièrement banale.



Un espace vert ne serait-il pas préférable au stationnement entourant le monument de Jeanne Mance, se demande la SHGP.

L'Hôtel-Dieu : un pôle historique majeur

La Société d'histoire et de généalogie du Plateau a déjà recommandé (octobre 2007) à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal qu'un statut spécial à titre de pôle historique soit accordé au quartier de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en vertu de nombreux éléments présents ayant rapport aux aspects fondamentaux de l'évolution de Montréal.

Les origines de l'Hôtel-Dieu et celles de Montréal sont plus qu'étroitement liées, elles sont indissociables. Jeanne Mance (1606-1673) venait ici avec le mandat spécifique d'implanter l'Hôtel-Dieu. Qu'avec le temps, elle devint la mère de la colonie est le fait de son génie personnel et de sa force de caractère. La survie même de Montréal est due en grande partie à sa persévérance.

Le déménagement de l'Hôtel-Dieu en 1861 du Vieux-Montréal à son emplacement actuel fut un moment important dans l'évolution de la ville, ainsi que dans le développement du

territoire que nous connaissons aujourd'hui comme l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les vastes constructions d'origine de l'avenue des Pins représentent l'une des plus importantes réalisations de l'architecte Victor Bourgeau (1809-1888), grand maître québécois de l'architecture religieuse et conventuelle. Mais combien de Montréalais savent que les restes de la cofondatrice de la ville sont inhumés dans la crypte de la chapelle située à l'intersection de l'avenue des Pins et la rue Sainte-Famille ?

Combien ont visité les jardins de l'Hôtel-Dieu, rare exemple à Montréal d'un espace vert conventuel toujours intact ? Ou le Musée des Hospitalières, l'un des meilleurs des petits musées de Montréal, commémorant l'œuvre des Hospitalières de Saint-Joseph qui, pendant plus de trois siècles, fournissaient aux Montréalais les plus nécessiteux des services médicaux gratuits ?

Et le monument à Jeanne Mance à l'angle de l'avenue des Pins et la rue Saint-Urbain est sans contredit une œuvre d'art publique du plus haut calibre. Il est déplorable qu'elle en soit également l'une des moins visibles. Son site faisant partie du terrain de l'Hôtel-Dieu, il se trouve sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Un réaménagement s'impose

Notre société a déjà proposé que ce monument soit déménagé à un endroit plus visible et mieux aménagé, immédiatement à l'ouest de l'Hôtel-Dieu. Nous avons compris qu'une telle intervention s'avère impossible. Pour des raisons historiques, et en conformité avec les normes courantes de conservation du patrimoine, il faut que le monument reste où il est, à son emplacement d'origine de 1909. Nous sommes persuadés cependant que l'espace entourant la statue pourrait et doit être réaménagé.



Le monument de 1909, œuvre de Philippe Hébert

Nous croyons qu'il incombe à l'administration du CHUM, ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, d'intervenir afin que cette œuvre magistrale, dont ils sont devenus les héritiers dans la foulée de l'étatisation du système de santé en 1970, jouisse d'une mise en valeur appropriée.

En conséquence, la Société d'histoire propose que l'entrée de l'hôpital à l'angle des Pins et Saint-Urbain soit transformée afin qu'elle devienne un attrait pour les gens du quartier, et pour tous les Montréalais et les visiteurs. Il faut récupérer l'espace actuellement alloué à 25 places de stationnement et le réaménager en place publique. Nous proposons que cette intervention soit réalisée dans le cadre d'une vision d'ensemble de l'Hôtel-Dieu et ses environs comme un pôle historique.

Ce n'est pas le stationnement qui manque à l'Hôtel-Dieu. En effet, dans les années 1970, des dizaines de maisons sur les rues Duluth et Saint-Urbain ont été rasées afin de créer des terrains de stationnement entre autres pour le personnel de l'hôpital. Il y a aujourd'hui près de 600 places en tout (525 du côté nord et environ 50 du côté sud, sans compter les places pour les ambulances). La suppression des quelque 25 places entourant le monument ne nuira pas au bon fonctionnement de l'institution.

La présence derrière le monument d'une entrée aux urgences ne devrait pas elle non plus occasionner d'obstacle. Cette entrée n'est pas la seule ni la principale donnant accès au service des urgences et n'est que rarement utilisée par les ambulances. Elle sert surtout pour ceux qui arrivent en taxi, en auto, par transport public ou à pied. L'élimination des espaces de stationnement autour du monument n'implique pas nécessairement que l'accès véhiculaire soit exclu. Il s'agit plutôt de trouver les moyens d'harmoniser les fonctions place publique et entrée.

Pour une suppression du stationnement

Forte de l'appui du nouveau maire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, notre société d'histoire propose à la direction du CHUM, et en particulier à son nouveau directeur monsieur Christian Paire, à qui nous souhaitons la bienvenue, un réaménagement du monument à Jeanne Mance, avec espace vert, éclairage et une inscription plus lisible, tel qu'illustrée sur les documents iconographiques du début du 20e siècle.

Les coûts d'aménagement, assez limités puisque l'espace est relativement petit, devraient revenir au propriétaire du terrain, soit le ministère de la Santé et des Services sociaux, de qui relève le CHUM.

Un plan d'aménagement pourrait être confié à une petite équipe d'aménagistes, et notre société d'histoire se ferait un plaisir d'assurer un suivi et d'agir comme consultant dans le réaménagement et la mise en valeur de la place et du monument.